



« Le panier de la Roselière »

amap.arr@gmail.com

Règles de vie de l'AMAP « Le panier de la Roselière »

Faire partie de l'AMAP « Le panier de la Roselière », c'est bien sûr avoir un panier de produits bio. Mais c'est aussi faire partie d'un groupe de personnes vivant une aventure commune et partageant des règles de vie et des valeurs.

Pour permettre à notre AMAP de fonctionner dans les meilleures conditions possibles, dans la convivialité et la solidarité, chacun se doit de respecter ces règles et se sentir impliqué et concerné par tout ce qui s'y passe.

Les règles de vie :

1. Adhérer à l'Association Rochepleine La Roselière – ARR qui abrite l'AMAP « Le panier de la Roselière »
2. Venir chercher ses paniers toutes les semaines au jour et dans les heures fixées
3. Rapporter son sac vide et propre (le sac ne contient pas de terre et de poussière)
4. Savoir prendre le temps de saluer les producteurs et de passer un moment convivial sur place avec les personnes qui assurent la permanence d'accueil
5. S'inscrire sur le planning de permanence dès que celui-ci est affiché
6. Noter son jour de permanence et ne pas oublier d'effectuer sa permanence au jour et dans les horaires fixés
7. En cas de contretemps, trouver au plus vite un remplaçant pour venir (sinon ce sont les partenaires de permanence qui seront pénalisés)
8. Participer aux réunions et aux événements festifs
9. Prendre part au fonctionnement de l'AMAP en assumant un rôle (réfèrent producteur, réfèrent planning, réfèrent communication, etc.)
10. Accueillir les personnes qui viennent se renseigner sur l'AMAP, répondre à leurs questions et les inviter à s'inscrire sur liste d'attente si elles le désirent

Votre participation permet à notre AMAP d'exister.
Merci !